



COMMUNE DE VAUGNERAY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL N°45

Par arrêté n°273/2026 du 9 septembre 2026, Monsieur le Maire de Vaugneray a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°45 au lieu-dit « Chatanay-le-Bas ».

DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 A 8 HEURES 30

AU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 A 18 HEURES.

La commune de Vaugneray est responsable du projet. Elle est représentée par son Maire, M. Daniel MALOSSE. Le siège administratif est situé **1 place de la Mairie, 69670 Vaugneray.**

Monsieur le Maire a désigné Monsieur Gaston MARTIN en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Vaugneray où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- le samedi de 8 heures 30 à 12 heures ;

Il sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.vaugneray.com>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Vaugneray.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, en mairie de Vaugneray, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le samedi de 8 heures 30 à 12 heures) ;

ou

- En les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Vaugneray, 1 place de la Mairie, 69670 Vaugneray ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vaugneray pour recevoir ses observations, orales et écrites, aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 7 octobre 2026 de 9h00 à 11h00 ;**
- **Mardi 13 octobre 2026 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 21 octobre 2026 de 16h00 à 18h00 ;**

Toute contribution reçue après l'expiration de l'enquête publique fixée au mercredi 21 octobre 2026 à 18 heures ne sera pas recevable.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront transmises à Monsieur le Maire de Vaugneray dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Ils pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.